

DECISION

N° 29-2006

Objet : Mission C.S.P.S. pour le marché d' « Aménagement de voirie - C3D - Programme 2006 » – Cabinet Etudes Concepts Réalisations

André Aubert, Président de la Communauté de Communes,

Vu le code général des collectivités territoriales article L.5211-10,

Vu la délibération du Conseil de Communauté du 7 janvier 2004 portant délégation générale au Président,

Considérant les travaux de voirie exécutés dans le cadre du marché public « Aménagement de voirie – C3D – Programme 2006 » faisant appel à une société et deux sous-traitants, et dont le coût est de 1 017 121 € TTC et la durée d'exécution de 5 mois,

Considérant la nécessité de recourir à une mission de coordination sécurité et protection de la santé (2^{ème} catégorie),

Vu l'offre formulée par le Cabinet Etudes Concepts Réalisations,

DECIDE

- **D'accepter** l'offre de mission coordination SPS du Cabinet Etudes Concepts Réalisations représenté par Monsieur Jean-Pierre DUPUY – domicilié 35 Résidence de Montgermont à Saint-Sauveur-sur-Ecole (77930).
- **D'autoriser** la signature des documents se rapportant à cette mission.
- **De Dire** que le montant de cette mission sera de 8709,27 € TTC.
- **De Dire** que conformément à l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de cette décision au prochain Conseil de Communauté.
- **De Dire** que la présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois.

Fait à Brie-Comte-Robert, le 30 novembre 2006.

Le Président de la Communauté de Communes
Vice-président du Conseil Général
Maire
André AUBERT.

Exécutoire le : 05/12/2006

Reçu en Préfecture le : 05/12/2006

Affiché le : 05/12/2006